

# Séance du 4 décembre 2019

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le mercredi 4 décembre 2019 à 20h sous la présidence du Maire M Gilles Desbois.

Présents : Desbois Gilles, Alloin André Gilbert, Brun Stéphane, Despierres Charles Caroline, Dezapy Michel, Ducret Gérard, Labry Anne Gaëlle, Laurenceau Pascal, Lory Lydie, Lutmann Valérie, Machillot Evelyne, Stacchetti Gaëlle

Excusés : Goyard Cyril, Marchand Annie pouvoir à Machillot Evelyne

Secrétaire de séance : Dezapy Michel

---

En début de séance, une minute de silence est observée à la mémoire des soldats décédés au Mali.

## **1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE**

Le compte rendu de la séance du 22 octobre 2019 est adopté à l'unanimité des présents.

## **2 - DELIBERATIONS**

### Grand Chalon

Modification des statuts relative à la mise à jour des compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le projet de statuts tel qu'adopté par le Conseil Communautaire du 15 octobre met à jour les compétences obligatoires du Grand Chalon en y intégrant les compétences « eau et assainissement » et « gestion des eaux pluviales » ainsi que les précisions législatives intervenues concernant les compétences « accueil des gens du voyage » et « aménagement de l'espace communautaire ».

A l'occasion de cette modification statutaire, la liste des arrêtés préfectoraux en préambule est également actualisée. Le reste des statuts demeure inchangé.

Suite à l'adoption par le Conseil Communautaire, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce sujet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les statuts modifiés du Grand Chalon.

### Grand Chalon : service de remplacement des secrétaires de mairie

Suite à la décision du Conseil Communautaire du 15 octobre 2019, un service d'assistance au secrétariat de mairie sera opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La commune de Lans est éligible à ce nouveau dispositif, qui vise à venir en appui aux communes qui doivent faire face à une absence de leur secrétaire de mairie. Afin de faire appel, le cas échéant, à ce nouveau service, le Conseil Municipal est invité à statuer avant le 31 décembre prochain sur ce principe d'adhésion.

Le Conseil après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, ce principe d'adhésion.

### Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020

• Le Maire rappelle l'embauche en CDD de Mme KABELIS au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en remplacement d'un agent en détachement pour une période d'un an. Cet agent étant titularisé dans ses nouvelles fonctions, il y a donc lieu de finaliser son remplacement dans notre collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Mme KABELIS ayant donné satisfaction, le Conseil approuve la stagiairisation à cette date à temps non complet fixé à 17h30 hebdomadaires tenant compte de ses nouvelles fonctions (entretien salle polyvalente + cabinet médical).

• Le Maire fait lecture d'une demande d'un agent souhaitant une augmentation de son temps de travail pour une période courant jusqu'au 31 juillet 2020. Le Conseil, en prenant en compte une nouvelle définition des missions de cet agent, et la modification n'excédant pas 10% du nombre d'heures afférent à l'emploi en question, émet un avis favorable à cette demande.

Cette délibération commune est adoptée à l'unanimité.

### Indemnités de conseil des receveurs municipaux

Conformément aux textes légaux, le receveur municipal perçoit une indemnité de conseil et de confection du budget, suivant un barème établi. Pour l'année 2019, celle-ci se monte à 399,30 Euros, soit 183,01 Euros pour une première période de 165 jours et 216,29 Euros pour une deuxième période de 195 jours.

Ces indemnités seront versées à deux receveurs différents. Cette dépense est inscrite en budget de fonctionnement au compte 6225 pour un montant de 500 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Tarifs salle polyvalente

Charges 2020 et location 2021.

Mme MACHILLOT fait le compte rendu de la réunion de la commission « salle polyvalente » qui s'est déroulée le 27/11/2019. La commission propose de ne pas augmenter les tarifs des charges pour l'année 2020 ainsi que ceux de la location pour 2021. Le conseil suit l'avis de la commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Groupe scolaire Terence Ridout

Mme MACHILLOT fait le compte rendu de la réunion du 22 novembre avec M. MARLIER, inspecteur de l'Education Nationale circonscription Chalon 2 concernant le devenir des deux écoles suite au départ de Mme AUDART à la fin de cette année scolaire.

Deux possibilités sont envisagées pour la prochaine rentrée scolaire :

- le maintien des écoles avec deux directeurs
- ou la fusion des deux entités en une seule école primaire

Des échanges avec les enseignants du groupe scolaire font remonter leur avis plutôt favorable à une fusion.

Lors du tour de table, M LAURENCEAU professionnel de l'Education Nationale, évoque les avantages et les inconvénients des deux possibilités.

Après débat, le Conseil Municipal approuve cette fusion par 10 voix pour dont 1 pouvoir et 3 abstentions.

Une délibération sera prise en ce sens.

### Dispositif « atouts jeunes »

Le Maire expose au Conseil que lors de la réunion de l'Entente Enfance-Jeunesse du 28 novembre à Saint Marcel, les délégués ont proposé de prolonger la durée du dispositif d'une année, soit jusqu'au 21 mai 2021.

Lors de cette réunion, la commune d'Epervans a sollicité l'Entente pour l'intégration de l'Association FIT'DANCE dans le dispositif. Un avis favorable a été donné.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ces deux dispositions et se prononce favorablement à l'unanimité.

### Travaux étang

Suite à sa vidange, un dossier a été déposé à la Direction Départementale des Territoires pour le curage de cet étang. En retour, les services ont répondu que certaines démarches devraient être effectuées préalablement à tous travaux relatifs à ce curage, au vu de sa superficie et des volumes des sédiments à extraire. Au titre de la loi sur l'eau, ce projet relève d'une autorisation environnementale avec enquête publique.

Le département venant d'adresser le dispositif « appel à projets 2020 » ce programme est susceptible d'être éligible. Les dossiers de demande de subvention doivent être retournés au plus tard le 31.12.2019. Sachant que les travaux pourraient être réalisés sur une période de deux ans avec possible report d'une année sur demande spécifique.

Le Conseil approuve cette demande de subvention par 12 voix pour dont 1 pouvoir et 1 abstention.

Une délibération sera prise en conséquence.

## **3 - GRAND CHALON - Révision des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - Avis du Conseil Municipal**

Ce projet du PADD de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été établi. Toutefois, la spécificité des communes de la vallée de la Dheune a enrichi le PADD initial en différents points. Sa rédaction a donc été actualisée pour tenir compte notamment de l'avancée des politiques publiques portées par le Grand Chalons.

Ces orientations ont été soumises au débat lors du Conseil des Maires du 15 juin et du Conseil Communautaire du 27 juin derniers avec avis favorables.

Il convient donc de soumettre au débat ces orientations générales. Cette procédure de révision étant identique à la procédure d'élaboration du PLUi, les 51 conseils municipaux sont concernés.

Le Maire présente le rapport relatif au débat sur le PADD du PLUi du Grand Chalons en cours de révision et expose les quatre axes du projet :

- 1/ renforcer l'attractivité et la dynamique du territoire
- 2/ mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale
- 3/ préserver le cadre de vie
- 4/ développer la qualité de vie de chacun

Après avoir rappelé que le rapport et le projet PADD ont été transmis préalablement à la séance du Conseil Municipal à l'ensemble des conseillers municipaux, le Maire ouvre le débat sur les orientations générales du PADD.

En l'absence de remarque sur les orientations générales, aucune observation particulière n'est formulée.

#### **4 - COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS DIVERSES**

##### Entente cimetières - église

Le Conseil entend le Maire dresser le compte rendu de la réunion des maires du 23/10/2019 avec la directrice générale des services de la ville de Saint Marcel, au cours de laquelle ont été évoqués les points suivants :

- Travaux abside et absidioles de l'église avec la participation financière des trois communes extérieures imputée budgétairement en section de fonctionnement
- L'entretien des monuments aux morts de la commune de Saint Marcel
- La convention au niveau des travaux autofinancés

Le maire fait également le compte rendu de la réunion du 7 novembre en sous-préfecture, à la demande de Saint Marcel, au cours de laquelle certaines divergences constatées n'ont pu être réglées.

##### Etang

M DUCRET rend compte de la réunion du 28 octobre avec les responsables de l'Association Autour de l'Etang au cours de laquelle la situation administrative de ce plan d'eau a été évoquée.

##### Téléthon : 6 et 7 décembre 2019

Les animations du Téléthon des Cinq Communes se dérouleront à Saint Marcel le 7 au matin. Une marche gourmande avec deux itinéraires différents se déroulera avec prise de vin chaud à LANS au local associatif, et repas à Saint Marcel.

##### Entente Enfance-Jeunesse

L'ordre du jour de cette réunion de l'Entente le 28 Novembre était le suivant :

- Accueil collectif des mineurs : bilan quantitatif et financier de l'été 2019
- Atouts Jeunes : évaluation du dispositif et demande d'adhésion de l'association FIT'DANCE
- Questions diverses : Classe ULIS. Pour les communes extérieures dont des enfants fréquentent cette classe à Saint Marcel, la participation aux frais de fonctionnement demandée par la commune s'élève à 450 euros par année scolaire depuis la rentrée 2018/2019.

##### Conseil d'écoles du 8/11/2019

Lors de ce conseil, les points suivants ont été abordés :

- Les élections des parents d'élèves
- Les effectifs avec 66 enfants en élémentaire et 41 en maternelle
- Les divers travaux demandés à la mairie
- Les projets d'écoles maternelle et élémentaire

#### **4- QUESTIONS DIVERSES**

Remplacement secrétaire de mairie : En janvier la secrétaire sera absente. Son remplacement sera assuré les lundis et vendredis par l'intermédiaire du Centre de Gestion. Des permanences d'élus seront assurées les mercredis.

Yoga : Mme Audrey Berthod-Gulluscio a commencé de dispenser des cours de yoga à la salle polyvalente, le lundi soir. Environ 15 personnes suivent les cours.

Coupure d'eau : Des ruptures de canalisation se sont produites samedi 30 novembre et lundi 2 décembre. Des travaux de renouvellement seront réalisés très prochainement.

Cabinet médical : Le parking est finalisé avec un emplacement pour personne à mobilité réduite. L'arrivée d'une infirmière et d'une diététicienne au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est à confirmer.

Application ToToum : Pas de décision à ce jour.

Vœux du maire : Ils se dérouleront le 10 janvier 2020 à 18h30 à la salle polyvalente.

Ruissellement : Les travaux de création de fossés Chemin des Poisses sont terminés.

Affouages : M DUCRET informe que les affouagistes sont au nombre de 13. Le tirage des lots aura lieu le 13 décembre en mairie.

Service d'accueil scolaire lors des grèves : Réception d'un courriel de l'inspecteur de circonscription scolaire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 24 janvier 2020 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h46.